

Truchtersheim, le 04 janvier 2022

## **INFORMATIONS IMPORTANTES : ORIENTATION POST 3<sup>ème</sup>**

### **A l'attention des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>**

Madame, Monsieur,

Afin d'être examinés en conseils de classe du 1<sup>er</sup> semestre (fin janvier/début février), **vous devez formuler pour votre enfant scolarisé en 3<sup>ème</sup> les intentions provisoires d'orientation. Trois voies d'orientation sont possibles à l'issue de la 3<sup>ème</sup> :**

**1<sup>ère</sup> voie d'orientation possible :** 2<sup>nde</sup> GT - 2<sup>nde</sup> STHR (2<sup>nde</sup> Générale et Technologique - 2<sup>nde</sup> technologique  
« Sciences et Techniques de l'Hôtellerie et de la Restauration »)

**2<sup>ème</sup> voie d'orientation possible :** 2<sup>nde</sup> professionnelle

**3<sup>ème</sup> voie d'orientation possible :** 1<sup>ère</sup> année de CAP (voie scolaire / voie apprentissage)

**Vous pouvez formuler au maximum trois vœux d'orientation en les hiérarchisant**, vous pouvez aussi ne formuler qu'un seul vœu.

**La saisie des vœux provisoires d'orientation pour les élèves de 3<sup>ème</sup> se fait en ligne, sur le télé service Orientation (TSO). Les vœux provisoires d'orientation devront être formulées absolument avant le LUNDI 24/01/2021, délai de rigueur.**

**Pour se connecter aux télé services, voici l'adresse : <https://teleservices.education.gouv.fr>**

**Il faut vous munir de votre identifiant et mot de passe de votre compte Educonnect (même identifiant et mot de passe que pour MBN).**

Le conseil de classe se prononcera ensuite sur les vœux saisis, **puis quelques jours après le conseil, vous devrez consulter les télé services Orientation et accuser réception de l'avis du conseil de classe. Ceci est indispensable pour la phase définitive du mois de mai.**

**Des documents d'explications concernant les différentes phases et vous permettant d'effectuer les opérations ont été remis à votre enfant avec ce courrier (voir au dos). Ils sont également disponibles dans l'onglet « Orientation » sur la page d'accueil de MBN et un mail vous sera envoyé aussi à ce sujet.**

**Si vous avez des difficultés pour saisir les intentions provisoires d'orientation, merci de contacter rapidement le secrétariat de Direction du collège.**

Les réunions d'informations à l'orientation **se tiendront le 17/01 pour les 3<sup>ème</sup> 1/2/3 à 17h30 et le 14/01 pour les 3<sup>ème</sup> 4/5/6 à 17h30 mais ces dates sont susceptibles d'être encore modifiées en raison du contexte sanitaire.** Les réunions auront lieu à distance par visio-conférence avec un lien qui sera transmis par mail via MBN et dans la rubrique « actualités », au moins 48 heures avant.

La conseillère d'orientation, Mme HENER, est disponible sur rendez-vous téléphoniques les lundis.

**Les différentes procédures et les télé services vous seront présentés lors des réunions.**

**Enfin, pour information, vous trouverez ci-dessous le calendrier prévisionnel des épreuves. Ce calendrier est susceptible d'évoluer en raison de contraintes sanitaires.**

Epreuve blanche du Brevet : lundi 31/01 et mardi 01/02/2022

Attestation de sécurité routière 2<sup>ème</sup> niveau : sauf imprévu, elle aura lieu à la fin des épreuves du Brevet Blanc, soit le lundi ou mardi, suivant la classe de votre enfant.

Certification de langue (KMK) : pour les élèves concernés, l'épreuve écrite aura lieu le mercredi 09/03/2022. Les professeurs d'allemand informeront les élèves de la date de l'épreuve orale.

Epreuves du Brevet :

L'épreuve orale (soutenance de projet) aura lieu le mercredi 25/05/2022. Les épreuves écrites auront lieu le jeudi 30/06 et vendredi 01/07/2022.

**Pour l'ensemble de ces épreuves, les élèves seront destinataires d'une convocation écrite. Les dates sont aussi inscrites dans l'agenda du collège. Merci de signer le carnet de votre enfant pour attester avoir pris connaissance de ce calendrier.**

Bien cordialement, la Direction.

## COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup> ?

### DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHÉ EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe  
de votre compte EduConnect  
ou utilisé France Connect.  
Plus d'informations au verso.

### INTENTIONS D'ORIENTATION

Du : JJMMIAA

Au : JJMMIAA

Conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre/1<sup>er</sup> semestre : JJMMIAA

- 1 **Avant le conseil de classe**  
Connectez-vous au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)  
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation** parmi les **possibilités suivantes** : 2<sup>nd</sup> générale et technologique ou 2<sup>nd</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP.  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.
- 2 **Après le conseil de classe**  
Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

### CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION

Du : JJMMIAA

Au : JJMMIAA

Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre/2<sup>nd</sup> semestre : JJMMIAA

- 3 **Avant le conseil de classe**  
Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.  
En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-IF), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2022.
- 4 **Après le conseil de classe**  
Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**  
**D'accord :** la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation. **Fas d'accord :** le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.  
Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

### AFFECTATION ET INSCRIPTION

- 5 **De fin juin à début juillet**  
Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/orientation3e](https://education.gouv.fr/orientation3e)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



## EduConnect

Activez votre compte **EduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

### À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



#### Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

#### Accédez par exemple :

- aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au livret scolaire de vos enfants.
- à l'espace numérique de travail (ENT)

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

1

Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
[assistanceteleservices.education.gouv.fr](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr)

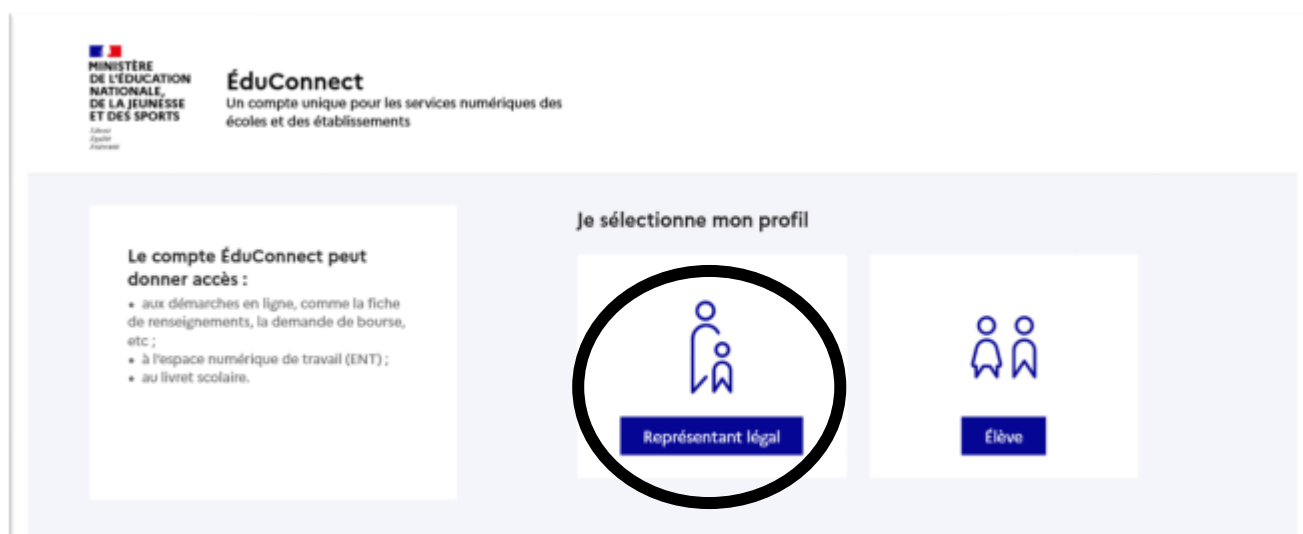


Par téléphone au **0809 54 06 06**  
du lundi au vendredi de 8h à 20h  
et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)

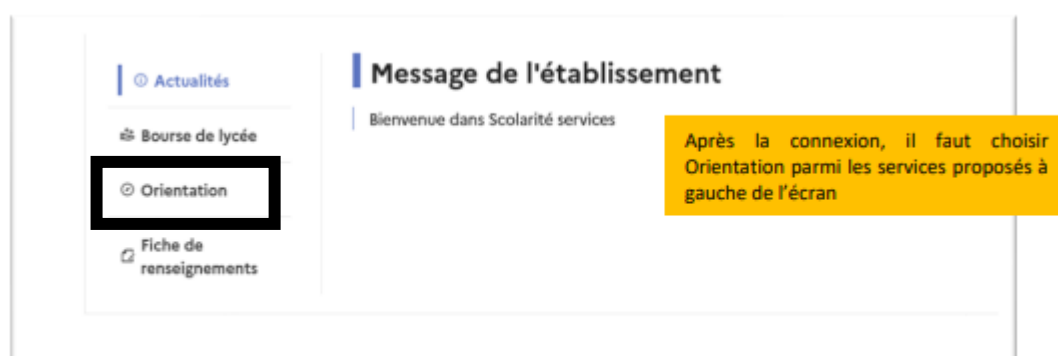
## Comment formuler mes vœux en utilisant le télé service « ORIENTATION » ?

Vous trouverez tous les détails dans le diaporama qui sera présenté lors des réunions d'informations.

- 1) Ci-contre rappel de l'adresse à saisir : <https://teleservices.education.gouv.fr>  
Ci-dessous la page d'accueil.



- 2) Je sélectionne mon profil et me connecte avec EduConnect (même identifiants que pour MBN). Ci-dessous la page d'accueil après la phase d'identification :



- 3) Il faut choisir la rubrique « ORIENTATION ». Au dos la page suivante.



**Mes services**

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

**Phase provisoire Intentions**

Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive Choix définitifs Courant 3<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).  
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.  
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.  
Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [ce](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée » [ce](#).

**Je sais les intentions d'orientation**



**Intentions d'orientation**

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

🗨 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**+ Ajouter une intention**

Annuler

**Valider les intentions**

4) Ne pas oublier de valider une fois les intentions saisis et d'accuser réception de l'avis du conseil quelques jours après la tenue du conseil.

5) **REGLES DE SAISIE DES VŒUX DANS LES TELESERVICES.**

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation :

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP) ;
- ✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;
- ✓ les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- ✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service Orientation.

**Complément : lien vers des documents d'informations**

**Page de présentation de la procédure sur le site du ministère**

<https://education.gouv.fr/orientation3e>

**Guide national ONISEP après la 3<sup>ème</sup>, téléchargement du guide :**

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Actus-2022/Telechargez-le-guide-gratuit-En-classe-de-3e-preparer-son-orientation-rentree-2022>

